



## PROCES VERBAL

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize du mois de Février, le Conseil Municipal de la Commune de LA SELVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc FRAYSSINET.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2025

**Étaient présents** Mme et Mr les conseillers municipaux (11) :

Mr FRAYSSINET Marc, Mme BONNEAU Liliane, Mr VIGROUX Damien, Mr JALADE Bertrand, Mr ROBERT Francis, Mr GAYRARD Gabriel Mr CHOISIT Yannick Mr VIGROUX Frédéric, Mme PONS Céline, Mr MASSOL Samuel, Mr LIAUTARD Yves

**Absents, excusés** (4), Mr GALTIER Frédéric, Mr MOLINIER Francis., Mr MOREAU Maxime, MR RAYNAL Nicolas

**Procuration** : Mr GALTIER Frédéric à Mr GAYRARD Gabriel

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Monsieur VIGROUX Damien.

#### I) Validation du procès-verbal du 13 Décembre 2024

Aucune observation Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

#### II) Délibération concernant l'adhésion au SMELS pour l'assainissement collectif

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de confier l'assainissement collectif au SMELS en lien avec la procédure du transfert de compétence de l'eau à compter de 2026.  
Le Conseil Municipal souhaite prendre une décision au prochain conseil municipal.  
La délibération est reportée.

**III) Délibération sur l'approbation des nouveaux statuts de l'Agence Aveyron Ingénierie**

Le conseil municipal de La Selve

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1 ;**

**Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 05/11/2024 ci-annexés ;**

**Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :**

- Simplifications administratives avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attributions du Conseil d'Administration
- Rôle du directeur de l'Agence
- Commission de travail thématiques entre élus.

**Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de La Selve :

**Approuve les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;**

**Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

**IV) Délibération sur l'admission en non-valeur budget assainissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie de Saint Affrique a adressé à la Mairie l'état d'admission en non-valeur de créances ayant fait l'objet de diverses poursuites mais qui n'ont pas été recouvrées sur le budget assainissement.

La somme totale, arrêtée le 17 Janvier 2025, restant à recouvrer des produits s'élève à 107.50€ et concerne les années 2021-2022.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant de 107.50€.

Après l'exposé de Monsieur Le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**-Décide l'admission en non-valeur des sommes non recouvrées pour un montant total de 107.50€ ;**

**-Impute la dépense sur le budget assainissement article 6541.**

**-Autorise Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette admission en non-valeur.**

## **V) Devis éclairage stade de foot**

Suite au contrôle annuel réalisé par le District Aveyron Football l'éclairage actuel n'est plus conforme à la règlementation pour permettre aux équipes de jouer les matchs le soir, il a donc été établi un devis avec l'entreprise JOURDAS de Cassagnes-Bégonhès.

Après présentation du compte-rendu fait par le District Aveyron Football et le devis de Mr JOURDAS, le Conseil Municipal donne un avis favorable au changement des luminaires afin de valider la conformité du terrain pour jouer de nuit.

## **VI ) Devis éclairage Eglise de La Selve**

Des travaux d'électricité sont nécessaires au sein de l'Eglise de La Selve.

Un devis a été établi par Mr MASSOL.

Le Conseil Municipal approuve le devis pour un montant de 2078.40€ TTC afin de réaliser les travaux nécessaires.

## **VII ) Aménagement parking salle des fêtes**

Monsieur Le Maire expose le souhait de protéger la façade extérieure de la salle des fêtes au risque d'accrochage de la menuiserie extérieure par les véhicules. Des propositions ont été suggérés par le SICA qui est intervenu lors de la rénovation de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal demande de rechercher d'autres propositions d'aménagement.

## **VIII) Questions diverses :**

Aucune question n'est posée.

La séance est levée à 22h20.

Le secrétaire de séance  
Damien VIGROUX

Monsieur Le Maire  
Marc FRAYSSINET



